

Le maintien de la paix et les Conservateurs : une nouvelle approche?

Manon Tessier and Michel Fortmann

Volume 31, Number 2, 2000

Nécessité ou innovation ? Vers une redéfinition de la politique étrangère Canadienne 1984-1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704155ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704155ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, M. & Fortmann, M. (2000). Le maintien de la paix et les Conservateurs : une nouvelle approche? *Études internationales*, 31(2), 311–327.
<https://doi.org/10.7202/704155ar>

Article abstract

According to some observers, the initial security policies of the Mulroney government were not very original. Is this also true of Mulroney's approach to peacekeeping? Peacekeeping is traditionally a domain characterized by improvisation and after the fact reactions to international events by all middle power government especially by Canadian governments that consider their participation in these missions as a point of honour. It would be a mistake, though, to view peacekeeping as a mere echo of the important international events of the 1990s. Canadian peacekeeping policy constitutes more than simply a passive response to United Nations requests. It is, in fact, influenced by two poles : the domestic political culture and pressures from the international context. Seen in this light, the Mulroney Government's first mandate reflects continuity of Canadian peacemaking policies, while the second mandate was characterized by a fundamental mutation of the context and practice of Canadian peacekeeping.

Le maintien de la paix et les Conservateurs : une nouvelle approche ?

Manon TESSIER et Michel FORTMANN*

RÉSUMÉ : Selon certains observateurs, il ne semble pas exister une grande originalité dans les premières politiques conservatrices en matière de sécurité internationale. Mais qu'en est-il vraiment pour le maintien de la paix, domaine par excellence de l'improvisation, de la réaction a posteriori pour tout gouvernement de moyenne puissance, mais plus encore pour tout gouvernement canadien qui se fait une gloire d'y participer ? Malgré l'importance des événements qui se produisent au début des années 1990, il faut éviter de percevoir le maintien de la paix canadien comme une simple caisse de résonance des événements internationaux. La politique du gouvernement canadien en matière de maintien de la paix ne constitue pas, en ce sens, une simple réponse passive aux demandes des Nations Unies, mais est en fait soumise à deux pôles d'attraction : la culture politique intérieure et les pressions exercées par le contexte international. Dans cette perspective, on devrait s'attendre à ce que le premier mandat du gouvernement Mulroney illustre la continuité de la politique canadienne alors que le second mandat serait plutôt caractérisé par une mutation fondamentale du contexte et de la pratique du maintien de la paix.

ABSTRACT : According to some observers, the initial security policies of the Mulroney government were not very original. Is this also true of Mulroney's approach to peacekeeping? Peacekeeping is traditionally a domain characterized by improvisation and after the fact reactions to international events by all middle power government especially by Canadian governments that consider their participation in these missions as a point of honour. It would be a mistake, though, to view peacekeeping as a mere echo of the important international events of the 1990s. Canadian peacekeeping policy constitutes more than simply a passive response to United Nations requests. It is, in fact, influenced by two poles: the domestic political culture and pressures from the international context. Seen in this light, the Mulroney Government's first mandate reflects continuity of Canadian peacemaking policies, while the second mandate was characterized by a fundamental mutation of the context and practice of Canadian peacekeeping.

En 1984, l'éditorialiste Jeffrey Simpson lançait le défi suivant aux observateurs de la politique canadienne : « Simplement pour le plaisir, prenez cinq ou dix secondes et demandez-vous quelles politiques différencient les Conservateurs de Brian Mulroney et les Libéraux de John Turner. Si vous parvenez à trouver quelque chose d'appréciable, vous aurez accompli un miracle en

* Respectivement chargée de recherche à l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval et professeur titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal.

matière de perspicacité politique. Si vous n'y parvenez pas, bienvenue à bord!¹ » En 1986, des universitaires apportaient de l'eau au moulin à cet exercice de comparaison en dressant un premier bilan négatif de la politique étrangère des Conservateurs :

Tous les problèmes identifiés par le précédent régime libéral ont retenu l'attention des Conservateurs. Il en est de même en matière de sécurité, bien que le gouvernement Mulroney ait choisi d'être plus discret à cet égard que ne l'avait été son prédécesseur. Certes, le nouveau gouvernement se démarque des Libéraux tant par l'approche que par le style, mais le comportement du gouvernement Mulroney au cours de 1985 ne laisse pas entrevoir de changements draconiens quant aux principaux volets de la politique étrangère canadienne².

À la lumière de ces citations, il ne semble pas, à première vue, exister une grande originalité dans les politiques conservatrices en matière de sécurité internationale, du moins dans la première année du gouvernement Mulroney. Mais qu'en est-il vraiment pour le maintien de la paix, domaine par excellence de l'improvisation, de la réaction *a posteriori* pour tout gouvernement de moyenne puissance mais plus encore pour tout gouvernement canadien qui se fait une gloire d'y participer ? Et surtout qu'en est-il vraiment du bilan complet des deux mandats conservateurs dans ce domaine ? Il faut d'emblée reconnaître que la question est piégée et que sa réponse nécessite deux considérations préalables.

Le premier piège de cette question relève de considérations de politique intérieure. Le maintien de la paix représente une activité à ce point ancrée dans la « psyché » collective canadienne qu'il est presque impossible de concevoir un gouvernement élu s'y opposant ouvertement ou remettant fondamentalement en cause l'importance du maintien de la paix dans la politique étrangère du pays. À la source de cet appui inconditionnel se trouve plus qu'un sentiment de fierté, une vocation ou un savoir-faire : l'imaginaire collectif canadien se nourrit d'une sorte de mythe fondateur lequel fait référence aux valeurs d'une société qui serait basée sur la tolérance, le respect et la médiation... Dans cette logique, le maintien de la paix est taillé sur mesure pour les Canadiens et s'opposer au maintien de la paix signifie rejeter ces « valeurs canadiennes ». Toute remise en question de ce sujet risque donc sur le plan politique d'entraîner impopularité et critique de la part de la base militante et de l'opinion publique.

-
1. Jeffrey SIMPSON, *The Globe and Mail*, 20 juin 1984, cité dans « Jeffrey Simpson, Samples of his Style and Substance », *The Globe and Mail*, 12 janvier 2000, p. A15.
 2. Maureen MOLOT and Brian TOMLIN, « The Conservative Agenda », dans *Canada Among Nations 1985. The Conservative Agenda*, Toronto, James Lorimer Publishers, 1986, pp. 3-4. Voir aussi David TARAS, « Brian Mulroney's Foreign Policy : Something for Everyone », *The Round Table*, n° 293, 1985, pp. 35-46.

Les gouvernements Diefenbaker et Trudeau témoignent de façon assez éloquente de la force du thème internationaliste du maintien de la paix³. Ainsi, ces deux Premiers ministres qui n'étaient pas reconnus pour leur enthousiasme débordant face à cette activité, ont dû composer avec cette réalité et soutenir, en dépit de leur réticence initiale, les missions de paix de l'ONU qui ont été créées sous leur mandat. À titre d'exemple, rappelons que le maintien de la paix était tombé officiellement au dernier rang des priorités de la défense canadienne en 1971, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de Pierre Trudeau d'accepter de participer à quatre nouvelles missions de paix.

Ainsi même dans un climat politique de réticence et de prudence face au maintien de la paix, un gouvernement élu semble difficilement pouvoir, dans la pratique quotidienne, nier sur une longue période sa responsabilité internationale en matière de maintien de la paix. Cette réalité est à ce point vivace qu'on pourrait déjà répondre à la question centrale de ce chapitre de façon négative: « Non, les Conservateurs ne pourront aller contre le poids de la tradition et refuser de mener une politique active en matière de maintien de la paix. »

Ce constat fondamental fait, nous devons le dépasser et nous intéresser aux mutations formelles du maintien de la paix canadien durant les deux mandats conservateurs. Partons donc du principe que pour comprendre la politique de maintien de la paix canadienne, il faut la remettre dans son contexte international. Déjà l'éclairage est plus intéressant, surtout dans le cas de la période 1988-1993 puisque le gouvernement Mulroney aura le privilège d'être aux premières loges au moment précis où des changements profonds affectent le maintien de la paix international.

Malgré l'importance des événements qui se produisent au début des années 1990, il faut éviter de percevoir le maintien de la paix canadien comme une simple caisse de résonance des événements internationaux. La politique du gouvernement canadien en matière de maintien de la paix, dans ce sens, ne constitue pas seulement une réponse passive aux demandes des Nations Unies. En fait, la politique canadienne est soumise à deux pôles d'attraction que sont d'une part la culture politique intérieure – et tout spécifiquement l'attachement traditionnel des Canadiens à l'internationalisme pearsonien – et d'autre part les pressions exercées par le contexte international en matière de maintien de la paix et de résolution des conflits. Dans cette perspective, on devrait s'attendre à ce que le premier mandat du gouvernement Mulroney illustre la continuité de la politique canadienne et donc un soutien modeste

3. Pour un survol de ces années, voir par exemple, Guy GOSSELIN, « Le Canada et les Nations Unies », dans Paul PAINCHAUD (dir.), *De MacKenzie King à Pierre Trudeau, Quarante ans de diplomatie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, pp. 167-192; Michel FORTMANN, « Le Canada et le maintien de la paix », dans André DONNEUR et Jean PARISEAU (dir.), *Regards sur le système de défense du Canada*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1989, pp. 105-135.

mais actif au maintien de la paix. Autrement dit l'influence de la culture politique serait déterminante durant cette période. Le second mandat par contre serait caractérisé par une mutation fondamentale du contexte et de la pratique du maintien de la paix, ce qui entraînerait à son tour une remise en question de la politique canadienne et de sa perception au sein de l'opinion publique.

L'analyse de cette confluence entre les déterminants internes et externes est bien connue notamment dans le cas de la politique canadienne de défense et dans celui du maintien de la paix (voir D. W. MIDDLEMISS et J.J. SOKOLSKY, *Canadian Defence. Decisions and Determinants*, Toronto, HBJ, 1989, 249 p., et Joseph JOCKEL, *Canada and International Peacekeeping*, Toronto, Canadian Institute of Strategic Studies, Washington, Center for Strategic and International Studies, 1994, 85 p.). L'analyse des mandats du Parti conservateur a toutefois été négligée dans la littérature scientifique où les auteurs se sont davantage intéressés à la diplomatie canadienne dans ce domaine sous les mandats libéraux de Pierre Trudeau et de Jean Chrétien (voir Paul PAINCHAUD (dir.), *De Mackenzie King à Pierre Trudeau...*, op. cit., et le numéro spécial d'*Études internationales*, « Une nouvelle politique étrangère canadienne : internationalisme libéral ou néoréalisme ? » sous la direction de André DONNEUR et Onnig BEYLERIAN, vol. XXVII, n° 2, juin 1996). Notre étude se veut donc un pas de plus dans l'analyse de l'approche internationaliste de la politique étrangère canadienne et de cette tension entre un internationalisme idéaliste et altruiste et un internationalisme réaliste et pragmatique.

I – Le premier mandat du gouvernement Mulroney 1984-1988

Le premier mandat du gouvernement Mulroney coïncide avec la fin d'une période de dix années (1978-1988) pendant laquelle aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée par l'ONU. La crise de multilatéralisme que traversent les Nations Unies accentue la désillusion que le Canada ressent face au maintien de la paix durant cette phase⁴. Fraîchement élu, le gouvernement conservateur allait donc lancer le débat en ce qui a trait au maintien de la paix dans le Livre vert sur les orientations de la politique étrangère du Canada. On y trouvait notamment la question suivante : « Les Canadiens veulent-ils que nous favorisions un retour au parrainage des opérations de maintien de la paix par l'ONU, et que nous y consacrons davantage de ressources – en dépit des frustrations qu'engendrent de telles entreprises ?⁵ » Nous assistons donc dès le début du premier mandat conservateur à une valse – hésitation typiquement canadienne, exercice au cours duquel le gouvernement tente d'établir un

4. Désillusion provoquée notamment par les problèmes rencontrés lors de la Commission de surveillance du Viêt Nam, par l'impuissance de l'ONU dans la crise financière de 1964, par le retrait peu honorable de la FUNU II en 1967 et par l'enlèvement de la mission à Chypre.

5. Joe CLARK, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Compétitivité et sécurité. Orientations pour les relations extérieures du Canada*, Approvisionnements et Services, 1985, p. 45.

équilibre délicat entre tradition, obligation et réalisme. Il s'agit bien sûr d'un exercice plutôt symbolique car, à l'évidence, il n'est pas possible politiquement pour un gouvernement canadien de renoncer au maintien de la paix. En effet, le soutien des élites politiques et de l'opinion publique canadiennes s'exprimait clairement dans les conclusions d'un rapport parlementaire, à l'été 1986. Il y était recommandé :

- que le gouvernement envisage d'utiliser davantage les forces de réserve canadiennes aux fins de maintien de la paix, que les réservistes soient affectés à ces tâches individuellement ou, à titre expérimental, en petites unités [...]
- que le Canada continue à faire profiter les forces armées d'autres pays de son expérience dans le domaine des opérations de maintien de la paix.
- [que] le gouvernement devrait aussi continuer à financer les colloques organisés sur le sujet dans diverses universités canadiennes et aider l'Académie internationale de la Paix [...]
- [que] la meilleure attitude à adopter, si le Canada est invité à participer à des opérations de maintien de la paix, consiste à appliquer les principes fixés cas par cas, tout en accordant la préférence aux opérations menées sous les auspices des Nations Unies⁶.

Ces recommandations étaient d'ailleurs explicitement acceptées en décembre 1986⁷. La question lancée par le Livre vert recevra donc la réponse officielle suivante : « Le Canada continuera à favoriser les opérations menées sous l'Égide des Nations Unies⁸. » Au printemps 1987, le nouveau Livre blanc de la Défense emboîtait le pas et spécifiait : « En qualité de membre de la collectivité mondiale, conscient de ses responsabilités et de membre actif et engagé de l'ONU, le Canada a de brillants états de service en matière de maintien de la paix.[...] Le Canada joue également un rôle capital dans la prévention d'une profonde division entre certains de ses partenaires de l'Alliance en maintenant des forces [...] à Chypre. Dans tous ces cas, l'affectation de nos forces armées au maintien de la paix ou à la supervision de trêves [...] sert tant nos intérêts nationaux que ceux de la collectivité mondiale⁹. »

Malgré cet appui de principe, le dilemme qui oppose tradition et scepticisme est très présent dans la politique conservatrice, particulièrement en ce qui concerne la mission de l'ONU à Chypre pour laquelle le gouvernement conservateur, comme celui des Libéraux, essaye sans succès de trouver une

6. Sénateur Jean-Maurice SIMARD et Tom HOCKIN, député, (coprésidents), *Indépendance et internationalisme, Rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1986, pp. 63-64.

7. Joe CLARK, *Les Relations extérieures du Canada. Réponse du Gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1986, 91 p.

8. *Ibid.*, p. 52.

9. Ministère de la Défense nationale, *Défi et engagements : le Livre blanc sur la défense*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1987, pp. 24-25.

solution aux problèmes de financement. « Il est temps que d'autres pays prennent la relève du Canada¹⁰ » peut-on lire dans le rapport de 1986. Mais, une fois encore, le respect des obligations internationales et l'habitude primant sur la désillusion et sur la tentation de se retirer de cette mission. Les faits sont déplorés mais le gouvernement hésite à passer à l'action, ce qui explique qu'on lise ensuite dans le même document que : « si d'autres pays n'offrent pas de remplacer le Canada, le comité estime néanmoins que la participation du Canada à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre contribue effectivement à prévenir les combats dans l'île¹¹ ».

En conclusion, la politique du gouvernement Mulroney à l'égard du maintien de la paix durant ce premier mandat se distingue relativement peu des pratiques libérales. Ceci est d'autant moins surprenant que les Casques bleus ne demandent pas beaucoup de ressources. Le contexte international influence considérablement la politique de maintien de la paix canadienne avons-nous dit en introduction. Dans cette perspective, le manque de dynamisme des Nations Unies durant les années 1980 convient tout à fait à l'internationalisme prudent et sceptique d'Ottawa pendant cette période.

Les chiffres, à cet égard, sont significatifs : au moment de l'élection des Conservateurs, quelque 740 militaires sont engagés dans quatre missions : UNFICYP¹² (Chypre), FNUOD (Hauteurs du Golan), ONUST (Moyen-Orient) et UNMOGIP (Inde-Pakistan). Ces quatre missions sont toutes des missions de première génération¹³ qui nécessitent peu d'équipements et d'argent. La participation à la FMO (Moyen-Orient) décidée en 1985 porte à environ 900 le nombre de soldats canadiens en mission. Les chiffres se maintiendront jusqu'à la dernière année du premier mandat Mulroney. À cette date, soit en 1988, le Canada déploie quelque 960 militaires en mission autour du monde parmi lesquels on comptera 5 Canadiens dans la mission de bons offices de l'ONU pour surveiller le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan (UNGOMAP).

L'inertie du maintien de la paix onusien a aussi des conséquences sur l'élaboration de la politique étrangère et de défense canadienne. Le thème du maintien de la paix est toujours présent dans les documents officiels publiés lors du premier mandat (tradition oblige) mais il cède régulièrement sa place aux dossiers relatifs au NORAD, au contrôle des armements ou à la protection de la souveraineté dans l'Arctique. Par exemple, la réponse du gouvernement du Canada au rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes de 1986 ne contient que 4 recommandations sur 121 liées au

10. J.-M. SIMARD et T. HOCKIN, *Indépendance et internationalisme*, op. cit., p.62.

11. *Idem*.

12. Les acronymes utilisés dans cet article sont ceux que l'on retrouve sur le site de l'ONU à l'adresse : <http://www.un.org/french/peace/peace.htm>

13. À l'exception de la mission du Congo, les missions de paix créées avant 1988 forment une « première » génération qui se caractérise par une taille réduite, la présence de soldats légèrement armés et un mandat simple (surveillance de frontières). La mission est impartiale et le consentement des parties est acquis avant le déploiement.

maintien de la paix. Le Livre blanc de la Défense de 1987 est tout aussi avare de commentaires sur le sujet, n'y consacrant qu'une page sur quatre-vingt-neuf.

La FMO : une décision originale ou traditionnelle ?

La participation du Canada à la FMO (Force multinationale et observateurs) représente à cet égard probablement le seul exemple d'une décision majeure en matière de maintien de la paix durant le premier mandat Mulroney. L'initiative est d'autant plus intéressante à analyser que la FMO n'est pas une nouvelle mission en soi puisqu'elle a été créée en 1982 et qu'en acceptant d'y participer le gouvernement conservateur passe outre « à la prudence qui avait tenu le Canada éloigné de la FMO à ses débuts¹⁴ ». En effet, le Canada avait appuyé les Accords de Camp David à l'origine de cette mission mais pas la mission elle-même en raison d'une

inquiétude vis-à-vis d'un parrainage non onusien, de la reconnaissance qu'une initiative dirigée par les Américains pourrait créer des problèmes sur le plan politique au point de mettre en péril de délicats engagements canadiens, de la conviction que cela ranimerait la perception arabe d'un biais pro-israélien, mettant du coup en danger des gains économiques, et de la reconnaissance que la participation canadienne n'était pas nécessaire étant donné l'ampleur confirmée de l'engagement ouest-européen¹⁵.

Le Parti conservateur se démarque donc sensiblement du gouvernement précédent d'autant plus que la contribution n'est pas que symbolique. Comme le rappelle Martin Shadwick : « Le nouvel engagement, comprenant 136 militaires canadiens et neuf hélicoptères de transport tactique CH-135 Twin Huey, constitue l'engagement le plus important de l'aviation canadienne sur un théâtre d'action dans le cadre d'une mission de maintien de la paix et ce, depuis les jours lointains de la Force d'urgence des Nations Unies¹⁶. » De plus, la participation à la FMO exige des modifications au matériel militaire canadien afin d'adapter la flotte d'hélicoptères aux conditions extrêmes du désert. Sur le plan de l'expertise, la mission est aussi importante puisqu'elle « permet de monter un cadre de personnel expérimenté dans un domaine d'expertise tout à fait nouveau¹⁷ ».

Enfin, la décision des Conservateurs de participer à la FMO est intéressante pour une dernière raison : il s'agit d'une décision « d'ingénieur » pour

14. M. R. DABROS, « The Multinational Force and Observers : A New Experience in Peacekeeping for Canada », *Canadian Defence Quarterly*, octobre 1986, p. 35.

15. David DEWITT et John KIRTON, *Canada as a Principal Power; a Study in Foreign Policy and International Relations*, Toronto, John Wiley & Sons, 1983, p. 398.

16. R.B. BYERS et Michael SLACK, *The Canadian Strategic Review 1985-86*, Toronto, The Canadian Institute of Strategic Studies, 1988, p. 175.

17. M.R. DABROS, « The Multinational Force and Observers... », *op. cit.*, p. 35.

reprendre l'analogie de Denis Stairs déjà posée¹⁸. En effet, cette décision est engageante pour les gouvernements à venir puisqu'elle pose les jalons d'une politique de maintien de la paix au Moyen-Orient qui prévaut encore aujourd'hui. Mais cette décision marque-t-elle un vrai changement dans la position canadienne ?

Il appert plutôt que la décision de participer à la FMO demeure typique de l'attitude fondamentalement favorable du Canada vis-à-vis du maintien de la paix. En effet, le gouvernement conservateur répond à une requête officielle des gouvernements israélien et égyptien de remplacer un contingent dont le mandat vient à échéance. De plus, la mission a donné les preuves de son utilité dans le processus de paix régional. En outre, cette mission, malgré ses particularités, demeure une mission classique de première génération. Pour toutes ces raisons, il aurait été mal vu de décliner cette offre de participation alors que plusieurs autres pays amis du Canada le faisaient. En conséquence, on peut difficilement considérer la FMO comme une exception dans l'ensemble du premier mandat du gouvernement Mulroney qui demeure essentiellement marqué par la tradition de participation au maintien de la paix international.

II – Premiers signes de dégel du maintien de la paix international

Les derniers mois du premier mandat du gouvernement Mulroney sont marqués par la relance du multilatéralisme sous l'impulsion d'un regain de dynamisme au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. En 1988 et 1989, soit après dix ans d'inactivité dans le domaine du maintien de la paix, l'ONU autorise la création de quatre nouvelles missions. L'effet est immédiat sur la pratique du maintien de la paix canadien : en 1988-1989, le nombre de soldats à l'étranger grimpe de 960 à 1250 en raison de la participation à l'United Nations Iran-Iraq Military Observer Group (GOMNUII) et à la UN Transition Assistance Group in Namibia (GANUPT). Le Canada fournit respectivement 525 et 237 soldats à ces missions, ainsi que quelque 170 militaires dans les opérations de l'ONUCA (UN Observer Group in Central America) et huit observateurs civils à l'ONUEN et à la CIAV¹⁹, deux organes créés pour compléter le travail de l'ONUCA. L'UNAVEM (United Nations Angola Verification Mission) est bien créé à cette époque mais le Canada n'ayant pas été invité à y participer n'en fait pas partie.

Les militaires ne sont pas les seuls à être sollicités. Pour la première fois des agents de la Gendarmerie royale du Canada, recrutés par appel de volontaires, participent à une mission onusienne, celle en Namibie, qui sera suivie par de nombreuses autres. La tâche va aussi en augmentant du côté des agents

18. Denis STAIRS, *The Conservatives And Foreign Policy : Architects Or Engineers ?*, Communication présentée au colloque « Nouvelles orientations diplomatiques », Hull, QC, novembre 1999.

19. Respectivement the United Nations Observer Mission to Verify the Electoral Process in Nicaragua et l'International Support and Verification Commission. Les acronymes sont espagnols.

d'Élections Canada qui, entre 1984 et 1989, participent à 17 missions électorales. De janvier 1990 à février 1993, ce nombre grimpera à 116²⁰ ! L'augmentation de tous ces effectifs a un effet direct sur les coûts financiers et à cette époque : « Le coût des engagements canadiens en matière de maintien de la paix s'élève, pour cette année financière, au-delà de \$40 millions ²¹. »

Malgré une décennie marquée par de nombreuses désillusions, ces faits soulignent que le Canada demeure donc un ferme partisan du multilatéralisme. La diplomatie canadienne fonde d'ailleurs de grands espoirs sur l'ONU et voit d'un bon œil les nouveaux efforts de gestion des conflits entrepris par l'Organisation. Un contexte international déjà moins crispé explique également l'enthousiasme canadien à participer aux nouvelles missions que lance l'ONU à la fin des années 1980. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas contraignantes et présentent toutes les caractéristiques des missions traditionnelles. Elles exercent certes une pression supplémentaire sur les ressources militaires des Forces canadiennes mais ceci ne représente pas, à l'époque, un obstacle insurmontable.

A — La mutation du maintien de la paix de 1990 à 1993

Si les missions de maintien de la paix entreprises durant les deux dernières années de la décennie peuvent encore être considérées comme traditionnelles, ce n'est pas le cas de celles qui vont être lancées à partir de 1990. Qualifiées de missions de deuxième génération, celles-ci impliquent en effet des interventions musclées dans des situations de conflits en cours, qu'il s'agisse de guerres civiles (comme en ex-Yougoslavie) ou de conflits interétatiques (comme dans le cas de l'invasion du Koweït par l'Irak). À l'évidence, les normes et les pratiques du *peacekeeping* traditionnel ne s'appliquent plus. Par ailleurs, les tâches des Casques bleus se diversifient, allant de l'aide humanitaire au désarmement en passant par la surveillance des élections, le maintien de l'ordre public et la reconstruction des sociétés touchées par la guerre.

Malgré cela, la vague d'enthousiasme internationaliste qui balaye la communauté internationale en ce début de décennie va emporter le Canada. Après tout, alors que le monde se libère du carcan de la guerre froide, le moment n'est-il pas idéalement choisi pour bâtir un nouvel ordre international ? La victoire de la coalition sur l'Irak souligne par ailleurs fort bien que la communauté internationale peut à nouveau agir de façon cohérente et efficace. Pourquoi le Canada, de ce point de vue ne se joindrait pas à ce mouvement ?

Les premières réactions du gouvernement Mulroney aux nouveaux défis du maintien de la paix sont donc enthousiastes : à l'Université Stanford, le

20. Données tirées de Henri WISEMAN, « United Nations Peacekeeping and Canadian Policy: A Reassessment », *Canadian Foreign Policy*, automne 1993, 1(3), p.147.

21. *The Guide to Canadian Policies on Arms Control, Disarmament, Defence and Conflict Resolution 1989*, Ottawa, Canadian Institute for International Peace and Security, 1989, p. 152.

29 septembre 1991, le premier ministre Mulroney affirme ainsi que le Canada, conscient des changements qui s'opèrent en matière de maintien de la paix, est favorable à l'idée « d'une remise en question de la notion de souveraineté nationale, dans un monde où les problèmes se moquent des frontières »²².

Quelques jours auparavant la ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, annonce dans un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies : « Nous ne devons pas permettre au principe de la non-intervention de faire obstacle à une action internationale efficace et rapide. Le concept de la souveraineté doit donc céder la place à des principes plus importants, notamment la nécessité de préserver la vie humaine de toute destruction injustifiée²³. » La ministre va d'ailleurs, à la fin de l'année, clairement préciser les intentions du gouvernement canadien :

Sous le parapluie des Nations Unies, le Canada poursuivra et même élargira, ses efforts dans le domaine du maintien de la paix. Le Sahara occidental, le Cambodge, la Yougoslavie et peut-être même le Moyen-Orient sont des points chauds où les compétences du Canada seront vraisemblablement requises. De gardien de la paix, l'Organisation des Nations Unies s'est transformée en artisan de la paix, et elle va même – comme on l'a vu au Cambodge – jusqu'à s'imposer comme architecte d'une nation. La communauté internationale, sous la pression du Canada et d'autres États, assume de plus en plus des fonctions – comme la supervision d'élections, la protection des réfugiés et même le développement d'institutions démocratiques – qui naguère encore étaient censées relever de la compétence exclusive des gouvernements nationaux²⁴.

Joignant le geste à la parole, le Canada demande, à l'automne 1991, la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité afin de discuter de la situation dans les Balkans. Les diplomates canadiens firent d'ailleurs pression pour que l'ONU agisse le plus vite possible dans ce contexte. Au printemps 1992, le Canada se joint immédiatement à la mission des Nations Unies en Croatie. En mars 1992, le ministère de la Défense nationale annonce que 1200 casques bleus canadiens participeront à la FORPRONU (Force de protection des Nations Unies) pour une période initiale d'un an. Finalement, le gouvernement canadien promet en avril 1992 une participation de 750 hommes à l'ONUSOM (Opération des Nations Unies en Somalie). Un bataillon des forces aéroportées sera envoyé en Somalie à ce titre²⁵.

À l'évidence, ce nouvel enthousiasme ne reflète pas seulement les mutations qui se produisent sur la scène internationale et l'idéalisme du gouvernement conservateur n'est pas né non plus d'une conversion tardive à l'interna-

22. Notes pour une allocution du Premier ministre, le Très honorable Brian Mulroney à l'occasion de la graduation du centenaire, Stanford University, 29 septembre 1991.

23. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Déclaration n° 91/43, 25 septembre 1991.

24. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Déclaration n° 91/64, 10 décembre 1991.

25. Andrew COOPER, *Canadian Foreign Policy. Old Habits and New Directions*, Toronto, Prentice Hall, 1997, p. 184.

tionalisme pearsonien. *De facto*, le premier ministre Mulroney joue cette carte pour des raisons politiques assez transparentes. D'une part, bien sûr, le maintien de la paix est toujours populaire auprès du public canadien. Cette tâche est en effet considérée par une majorité de Canadiens comme la mission principale de leurs forces armées²⁶, et la fin de la guerre froide a encore accentué cette tendance. Les sondages effectués entre 1990 et 1992 confirment d'ailleurs que le maintien de la paix se voit accorder la priorité par rapport à toutes les autres missions des Forces armées canadiennes²⁷. La popularité des forces canadiennes s'accroît donc considérablement au tournant de la décennie et, comme l'a noté Martin Shadwick à ce sujet: « En 1990-1992, les Canadiens ont davantage entendu parler de leurs forces armées et ont été témoins de leur professionnalisme à un niveau qui ne s'était pas vu depuis le début des années 1950. En fait, la seule chose qui aurait davantage attiré l'attention sur les Forces armées aurait été si nos équipes de sauvetage avaient repéré Elvis Presley faisant des signes à bord d'un canot de sauvetage²⁸. » Cette période s'est donc amorcée dans une vague d'enthousiasme au printemps 1992 alors que l'ONU a réitéré sa détermination à intervenir plus activement dans un monde de plus en plus dangereux. Malgré le souhait de vouloir profiter des bénéfices du climat de paix qui a succédé à la guerre froide, une majorité de Canadiens, dégoûtés par la violence qui avait cours en ex-Yougoslavie, ont offert leur appui à une solide présence en Bosnie. En fait, ils ont fait preuve d'activisme comme jamais auparavant. Selon un sondage Gallup effectué en septembre 1992, 64 % des Canadiens auraient accepté que les forces canadiennes en Yougoslavie utilisent leurs armes pour imposer la paix, seulement 26 % s'y opposant²⁹.

Il est donc logique que le gouvernement Mulroney souhaite tirer parti de cette nouvelle vague de popularité du maintien de la paix d'autant plus qu'en cette fin de second mandat, la cote du gouvernement conservateur est à la baisse, particulièrement en ce qui a trait aux affaires de politique intérieure. Comme l'a souligné à ce propos un journaliste du *Globe and Mail*: « Frustré par la lenteur avec laquelle progressait la réforme constitutionnelle et l'incapacité de l'économie à se remettre aussi rapidement que prévu, dans ses discours, M. Mulroney a délaissé les questions de politique intérieure... pour se concentrer sur les questions mondiales de paix et de sécurité³⁰. » Il est sans

26. DECIMA RESEARCH, *Reports to the Department of National Defence*, Studies # 2136 (décembre 1986), 2672 (novembre 1987), 2846 (mars 1988), 3726 (février 1989).

27. LONGWOODS RESEARCH GROUP, *Report to the Department of National Defence*, LC2136 (novembre-décembre 1990); Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), *The Canadian Armed Forces: Perceptions and Attitudes of Canadians*, (Rapport n° 92411), novembre 1992.

28. Cité dans Joseph JOCKEL, *The Canadian Forces: Hard Choices, Soft Power*, Toronto, Canadian Institute for Strategic Studies, 1999, p. 30.

29. GALLUP CANADA INC., *The Gallup Report: Majority Support U.N. Intervention in Former Yugoslavia*, Toronto, 26 octobre 1992; enquête menée du 10 au 14 septembre 1992.

30. J. F. SALLOT, « PM Taking Foreign Approach », *The Globe and Mail*, 26 May 1992, cité dans Andrew COOPER, *Canadian Foreign Policy...*, *op. cit.*, p. 185.

doute pertinent à ce chapitre de tracer un parallèle entre l'activisme conservateur en matière de *peacekeeping* au début des années 1990 et la fameuse initiative Trudeau de 1983 en faveur du désarmement. Ces deux gestes reflètent assez bien en effet l'opportunisme politique de deux gouvernements en bout de course.

Notons par ailleurs que les dirigeants militaires canadiens avaient eux-mêmes de bonnes raisons d'embrasser avec enthousiasme le maintien de la paix en tant que mission privilégiée des Forces armées. Compte tenu de la fin de la guerre froide et des pressions politique subséquentes visant à réduire les dépenses militaires, les fonctionnaires de la Défense nationale se rendent bien compte du fait que le maintien de la paix était « la seule fonction militaire qui recueille quelque appui public³¹ ».

Quoi qu'il en soit, l'intensification de l'engagement canadien en matière de maintien de la paix de 1991 à 1993 est impressionnant. Par exemple, si de 1947 à 1986, les forces canadiennes avaient participé à 19 missions multilatérales de maintien de la paix, de 1988 à 1993, Ottawa va contribuer hommes et matériel dans le cadre de 18 missions (16 missions onusiennes et deux hors ONU)³². Si dans les années 1980, le personnel militaire engagé dans les opérations de maintien de la paix comprenait en moyenne 1600 hommes, les effectifs déployés en 1992 s'élevaient à 4000 personnes ce qui représentait 10 % des forces engagées par les Nations Unies. Sur le plan budgétaire, les 14 opérations auxquelles le Canada a participé de 1945 à 1980 ne lui avaient coûté en frais supplémentaires que 266 millions de dollars, soit 0,4 % du budget total de la défense nationale ou 7,6 millions par année³³. Par contre, de 1991 à 1995, les coûts complets assumés par le ministère de la Défense au titre du maintien de la paix vont s'élever à près de 3 milliards de dollars. C'est à 200 millions par année qu'il faut donc évaluer les coûts de la participation canadienne durant cette période³⁴.

Le tableau suivant révèle l'ampleur de l'effort entrepris par les Forces armées canadiennes dans le cadre des nouvelles missions de paix :

-
31. Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique de défense du Canada, *Compte-rendu et Témoignages*, 19 avril 1994, 2:9, cité dans A. COOPER, *Canadian Foreign Policy...*, *op. cit.*, p. 189.
 32. Alex MORRISSON, « Canada and Peacekeeping, a Time for Reanalysis », dans D. DEWITT, D. LEYTON-BROWN, *Canada's International Security Policy*, Toronto, Prentice Hall, 1995, p. 217.
 33. Albert LEGAULT, « Canada's Contribution to Peacekeeping Operations », dans John SIGLER, *International Peacekeeping in the Eighties, Global Outlook and Canadian Priorities*, Ottawa, Carleton University Press, 1982, pp. 17-28.
 34. Albert LEGAULT, « Le maintien de la paix. Les leçons tirées par le gouvernement du Canada », dans Josiane TERCINET, *Les politiques nationales en matière de maintien de la paix*, Grenoble, Cahiers du CEDSI (Centre d'études de défense et de sécurité internationales) n° 21, Université Pierre Mendès France, octobre 1998, pp. 79-95.

MISSION	NOMBRE DE SOLDATS CANADIENS
La guerre du Golfe	500
Mission d'observation des Nations Unies lors des élections en Haïti (ONUVEH)	11
Groupe d'observation militaire des Nations Unies pour l'Iraq et le Kuwait (GOMNUIK)	301
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	740
Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)	15
Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)	2
Mission de préparation des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC)	103
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)	214
Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU)	2008
Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)	15
Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)	5
Groupe de travail unifié (UNITAF/Somalie)	1260
Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda-Rwanda (MONUOR)	2
Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR)	2

Source : Documents des Nations Unies

B — Le retrait de Chypre : bref sursaut de pragmatisme

Il n'est pas opportun ici de considérer au cas par cas la participation du Canada à ces missions. Nous nous contenterons de considérer la principale conséquence qui en découle soit l'épuisement des ressources militaires qui atteint son seuil critique en 1993. En 1992-93, le Canada déploie 4300 militaires canadiens à travers le monde et le budget des estimés supplémentaires du gouvernement fédéral ajouta 83,3 millions \$ pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU³⁵. Il en coûte en fait cette année-là environ 175 millions de dollars au Canada pour assurer ses obligations au titre du maintien de la paix soit une augmentation de 100 % par rapport à l'année précédente. Les Conservateurs qui se sont appuyés sur « la tradition » depuis 1984 doivent alors composer avec la pression du maintien de la paix sur des ressources militaires limitées. L'heure est aux décisions et Chypre devient une cible de choix. Après avoir défendu la mission au cours du mandat précédent, le gouvernement conservateur change de ton comme en témoigne ces extraits de discours : « Nous ne pouvons permettre aux parties dans quelque conflit que ce soit d'institutionnaliser la présence des *peacekeepers* ; » « Le Canada n'est

35. Chiffres tirés du *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, pp. 95-96.

plus en mesure de participer à toutes les missions comme il le faisait dans le passé ; » « Après vingt-huit ans, nous avons le sentiment que nous avons fait notre part et que nous pourrions probablement utiliser nos ressources de façon plus adéquate, ailleurs³⁶. »

La décision de se retirer de Chypre permet de faire d'une pierre deux coups, puisque le Canada économise des frais de participation que l'ONU ne rembourse pas et réduit de 575 soldats le nombre de Casques bleus en service. Cela dit, le retrait de Chypre (de même que le rappel des troupes cantonnées en Allemagne dans le cadre de l'OTAN qui se décide à la même époque), n'allège que momentanément les pressions exercées par le maintien de la paix international. Autrement dit, même si le retrait de Chypre permet de respirer un peu mieux, les conditions structurelles de la surutilisation des ressources militaires à des fins de maintien de la paix demeurent.

III – Une opinion publique en proie aux doutes

Face à ces réalités, le discours conservateur basé sur la tradition canadienne envers le maintien de la paix n'évolue que lentement et le *wishful thinking* prévaut encore en 1991 et 1992. Alex Morrison rapporte qu'en septembre 1991, le premier ministre Mulroney « s'engageait devant son auditoire à ce que le Canada 'remplisse ses obligations' ; cependant, certains pourraient remarquer qu'un tel engagement pourrait être perçu comme étant ironique puisqu'il était fait moins de deux semaines après que le ministre de la Défense nationale ait annoncé d'importantes réductions relatives au pouvoir et aux capacités des Forces armées canadiennes³⁷ ». La fin de la guerre froide ayant rendu son *Livre Blanc* sur la défense désuet, le gouvernement conservateur publie en 1992 un court énoncé de politique de défense dans lequel il reconnaît le phénomène de sollicitation croissante pour des missions de paix. En raison de la particularité des conflits de l'après-guerre froide où se côtoient maintien de la paix et imposition de la paix, le gouvernement conservateur avoue toutefois son incapacité à prédire les besoins éventuels de telle ou telle mission. Devant ce dilemme, il choisit de maintenir des forces pour les missions de type traditionnel et pour les missions inédites. « Nos succès passés ne reposaient pas sur une spécialisation face aux demandes relatives au maintien de la paix, mais bien plutôt sur le caractère généraliste de nos Forces, lesquelles sont hautement entraînées, adéquatement équipées, bien commandées, disciplinées, professionnelles et bien préparées à faire face à l'épreuve du conflit³⁸, » peut-on lire dans le document. Cet extrait est typique de la difficulté et de la lenteur des Conservateurs à s'ajuster à la réalité. Celle-ci ne tarde pas à les rattraper.

36. Extraits de discours officiels repris dans *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, pp. 94-95.

37. Voir Alex MORRISON, « Canada and Peacekeeping: A Time for Reanalysis? », dans David DEWITT et David LEYTON-BROWN, *Canada's International Security Policy*, Toronto, Prentice-Hall, 1995, p. 212.

38. Ministère de la Défense nationale, *Canadian Defence Policy*, avril 1992, p. 34.

Au moment où le monument canadien au Maintien de la Paix était inauguré à Ottawa, soit en octobre 1992, plusieurs critiques commençaient à se faire entendre. Certains commentateurs, tel Desmond Morton, faisaient ressortir que la mise en œuvre de la paix constituait une activité intrinsèquement dangereuse³⁹; ceci fut également souligné par le général Lewis MacKenzie, qui a fortement critiqué la piètre performance de l'ONU dans le borborygme bosniaque. Les forces canadiennes de maintien de la paix alors en action apparurent absolument vulnérables et incapables d'arrêter la violence. Le débat public devait toutefois se concentrer sur les ressources limitées du Canada qui avait vu tripler ses activités de maintien de la paix en 1992 et 1993.

Lors de la visite du Secrétaire général de l'ONU à Ottawa en mai 1992, le premier ministre Mulroney fit une sortie contre les pays qui accusaient des arriérés auprès de l'organisation, soulignant que le Canada était l'un des rares quatorze pays à avoir complètement acquitté son dû en matière de maintien de la paix. De plus, en septembre de la même année, la ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, critiqua le Conseil de sécurité de l'ONU pour avoir eu l'intention de faire payer au Canada des coûts additionnels afin de couvrir les dépenses liées à la crise yougoslave. Selon madame McDougall, le Canada ne pouvait faire de miracles. L'engagement canadien envers les forces de maintien de la paix s'était accru de 2000 à 4300 personnes au cours d'une courte période et on ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le Canada puisse faire davantage⁴⁰. En novembre 1992, le général John De Chastelain, alors Chef d'état major de la Défense, a annoncé que les Forces armées canadiennes ne seraient plus en mesure de participer à davantage de missions, voire de maintenir le même niveau d'engagement sans l'apport de ressources supplémentaires⁴¹.

Les problèmes graves mis en évidence par les opérations menées en Somalie et en ex-Yougoslavie vont pour la première fois depuis des décennies amener le public canadien à se poser des questions fondamentales en ce qui a trait aux interventions de l'ONU. Le maintien de la paix n'est plus perçu comme une panacée miracle dans le cadre de ces affrontements sanglants où, la plupart du temps, les Casques bleus sont incapables d'accomplir leur mission lorsqu'ils n'en deviennent pas les victimes. Le scandale qui accompagnera l'échec de la mission en Somalie assène un dernier coup à la perception publique des casques bleus en mettant en évidence avec acuité les questions de discipline au sein même des forces armées. L'image d'excellence des Casques bleus canadiens sortira ternie des incidents tragiques de mars 1993. L'enquête de la commission sur la Somalie mettra en évidence le fait que si les

39. Desmond MORTON, « Peace-Making is a Little Too Much Like War-Making », *Toronto Star*, 23 août 1992.

40. Alan FERGUSON, « McDougall Criticizes UN over Peacekeeper Funding », *The Ottawa Citizen*, 25 septembre 1992.

41. Canadian Press, « Canada Threatens Cyprus Pullout », *The Ottawa Citizen*, 6 novembre 1992.

Canadiens veulent que leur pays continue de jouer un rôle de gardien de la paix, ils ne peuvent plus se permettre d'aller partout et de répondre à chaque demande de l'ONU. Dès lors, les interrogations fusent de toutes parts : dans quelles conditions, dire non à une mission ? Sur quels critères baser une participation ? Avec quel argent acheter l'équipement nécessaire aux Casques bleus canadiens ? Doit-on se spécialiser dans des créneaux précis (télécommunications, formation...) ? Se limiter aux missions traditionnelles ? Impliquer les réservistes pour soulager l'armée de terre ?

Devant toutes ces questions, le Parti conservateur est pris au dépourvu, sans Livre Blanc digne de ce nom et sans document de réflexion si ce n'est l'*Agenda pour la Paix* des Nations Unies qui est d'ores et déjà dépassé un an après sa rédaction. Le gouvernement confie donc en 1993 au Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères et au Comité permanent de la Défense nationale et des anciens combattants la tâche d'étudier les bouleversements du maintien de la paix internationale. Le fait de demander à deux comités de se pencher, en l'espace de quelques mois, sur le même sujet, témoigne de l'urgence dans laquelle se trouve le gouvernement conservateur et de son désir de trouver une solution aux problèmes du maintien de la paix.

Malheureusement pour eux, les Conservateurs ne recevront pas ces réponses tant désirées. Une baisse de popularité, un nouveau chef, une campagne électorale et finalement une cuisante défaite électorale les empêcheront de récolter les fruits des efforts de réflexion entrepris en 1993 qui déboucheront sur un grand débat national et la révision de la politique étrangère et de défense du Canada. Bien qu'on puisse reprocher aux Conservateurs un manque de rapidité à réagir aux pressions des missions de deuxième génération, ils sont néanmoins à l'origine d'une révision en profondeur du maintien de la paix canadien dont les effets sont encore visibles aujourd'hui.

Conclusion

Que retenir de cette analyse ? Avons-nous réussi à relever le défi de Jeffrey Simpson posé en introduction de ce texte, à savoir si les Conservateurs se distinguent des Libéraux en matière de maintien de la paix ? Ayant postulé qu'un gouvernement canadien, quelle que soit son allégeance politique, reste fidèle au sacro-saint principe du maintien de la paix, nous n'espérons pas trouver une rupture fondamentale dans la façon conservatrice de faire le *peacekeeping*. Tel que démontré lors du deuxième mandat, les pressions du contexte international alliées aux pressions internes canadiennes ont fait évoluer lentement mais sûrement les attitudes collectives canadiennes. Autrement dit, le premier mandat est encore marqué par l'internationalisme idéaliste (repris au gouvernement libéral précédent) tandis que le second tend à partir de sa deuxième moitié vers l'internationalisme pragmatique.

Le traditionalisme domine notamment lors du premier mandat puisqu'il n'y a aucune pression extérieure pour le remettre en question. Les bouleversements rapides du maintien de la paix internationale et les doutes qui s'immis-

cent dans l'opinion publique canadienne lors du deuxième mandat amènent une modification des attitudes. Cette modification dans les attitudes ne remet pas en question l'engagement profond du Canada envers le maintien de la paix, mais la remise en question est assez forte pour s'ouvrir vers la sagesse des erreurs du passé et un réalisme quant à ses propres limites. C'est de ces nouvelles attitudes que sera teinté le grand débat national en 1993 qui constitue un fait unique dans les 50 ans d'histoire du maintien de la paix canadien. Pour toutes ces raisons, le bilan de la politique du Parti conservateur en matière de maintien de la paix en est un de tradition (dans le comportement) et de remise en question (dans les motivations et les attitudes). On ne peut qu'imaginer ce qu'un troisième mandat conservateur aurait signifié pour la pratique du maintien de la paix canadien mais la voie qui a mené au pragmatisme après 1993 a été pavée sous le régime conservateur.